

Communiqué de presse

- Transport en commun -

Le Département lance le transport à la demande sur son territoire

Le Département de Seine-Maritime généralise le transport à la demande « Minibus 76 », sur l'ensemble du territoire départemental.

Mis en place depuis février 2007, le « Minibus 76 » a été expérimenté sur quatre secteurs tests : Pays de Bray (les 7 cantons), Caux Vallée de Seine (les cantons de Lillebonne, Bolbec et Caudebec-en-Caux), le canton de Valmont et le canton de Fontaine le Dun. De février 2007 à août 2009, 1 029 personnes se sont inscrites et 20 535 voyages ont été effectués.

A terme ce dispositif couvrira **638 communes** (hors les grandes agglomérations de Rouen, Le Havre et Dieppe) et permettra à tous les Seinomarins d'accéder à une plus grande mobilité, en particulier dans les zones rurales. **Le coût de ce dispositif est estimé à 700 000 €**

« Minibus 76 » : le transport à la demande pour améliorer la qualité de vie

Faire ses courses, consulter un médecin, répondre à un entretien d'embauche, toutes ces démarches peuvent paraître simples et accessibles en apparence. Mais pour celles et ceux qui n'ont pas de véhicule, qui ont des difficultés à se déplacer ou qui n'ont pas de ligne de car à proximité de chez eux, cela peut rapidement devenir un véritable casse-tête.



Grâce à son réseau de transport à la demande, « Minibus 76 », le Département de Seine-Maritime va couvrir les zones blanches en dehors des lignes régulières départementales, régionales et nationales.

Un service accessible du lundi au samedi pour des transports à la journée ou à la demi-journée.

Dans tous les cas, il s'agit de transports en communs occasionnels, le rabattement vers les lignes régulières sera privilégié, que ce soient les lignes régulières de la SNCF, des TER, ou du Département lorsqu'il s'agira de rejoindre les grandes agglomérations seinomarines. « Minibus 76 » concerne en priorité les personnes âgées isolées, les personnes en démarche d'insertion et les personnes à mobilité réduite, ces dernières pourront être prises en charge au plus près de leur domicile.

Comment voyager avec « Minibus 76 » ?

Avant d'effectuer le premier voyage, une inscription préalable gratuite par simple appel téléphonique est nécessaire. Dès réception de la carte personnelle « Minibus 76 », le déplacement peut être réservé auprès de la centrale de mobilité. Une permanence téléphonique est assurée entre 8h et 18h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi matin.

Les réservations du transport « Minibus 76 » sont possibles, au plus tard, la veille pour le lendemain, de 8h à 16h, afin de pouvoir préparer la course. Pour toutes ces démarches

Contact Presse :

Attachée de presse : Camille Delamare-Rotunno / Port : 06 74 35 26 07 / camille.rotunno@cq76.fr
Directeur de la Communication : Pierre Bouho / Port : 06 80 58 59 68 / pierre.bouho@cq76.fr

(renseignements, inscriptions, réservations, etc.) il est nécessaire de téléphoner à la centrale, en composant le :

Numéro Indigo : 08 20 20 40 76 (0.09 €TTC/minutes)

Le jour du rendez-vous, il suffit de se présenter au point d'arrêt de transport, le plus proche du domicile de l'utilisateur, à l'horaire convenu avec l'opérateur (trice) et faire signe au conducteur.

L'offre de transport proposée, permet de se rendre exclusivement :

- à son chef lieu de canton et au bourg le plus attractif de son canton,
- au marché proche de son domicile,
- aux maisons du Département, ou aux agences de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et de Pôle Emploi auxquelles la commune de résidence de l'utilisateur est rattachée,
- à la grande agglomération de son secteur (Rouen, le Havre, Dieppe), en correspondance avec les lignes régulières du Département.

« Minibus 76 » permet :

- de partir le matin, vers 9h et de rentrer à son domicile soit vers 11h30 ou vers 16h30
- de partir l'après-midi, vers 14h et de rentrer à son domicile vers 16h30
- de partir plus tôt et/ou plus tard en cas de correspondance avec les autres réseaux de transport.

Tarifs et conditions d'accès :

- Ticket à l'unité : 2 € / Carte 10 trajets : 12 €
- Pass trimestriel : 100 € / Pass mensuel : 40€
- Enfant accompagné de moins de 3 ans : gratuit
- Enfant accompagné de moins de 10 ans : 1 €
- Ayant-droit sociaux : 0,20€
- Accompagnateur de personne handicapée non autonome : gratuit.

* * * * *

Le Département de Seine-Maritime propose aussi d'autres moyens de transport, toujours dans une logique économique et du respect de l'environnement, à travers les Pass' Transports 76 et le Covoiturage 76.

Les Pass'Transport 76



Les Pass'Transports Jeunes (pour les -25 ans) et Seniors (pour les +65 ans) offrent un accès illimité aux lignes départementales de transport en commun, sans restriction de fréquentation, en semaine, le week-end.

Pour consulter les lignes régulières, il suffit de se rendre sur le site **www.seinemaritime.net**.

Le Covoiturage 76



La plate-forme de partage mise en place par le Département **www.covoiturage76.net** a permis de mettre en relation les Seinomarins désireux de covoiturer : à ce jour, 1 828 personnes se sont inscrites sur le site et 909 trajets ont été déposés.

Contact Presse :

Attachée de presse : Camille Delamare-Rotunno / Port : 06 74 35 26 07 / camille.rotunno@cq76.fr
Directeur de la Communication : Pierre Bouho / Port : 06 80 58 59 68 / pierre.bouho@cq76.fr